



FICHE PRODUIT – Lettre Recommandée Electronique

# Accélérez vos processus grâce aux lettres recommandées électroniques à valeur légale

Les lettres recommandées électroniques (LRE) ont la même valeur juridique que les lettres recommandées papier, tout en apportant une grande valeur ajoutée à tous les aspects du processus.

IN Groupe offre une plateforme intuitive qui rend l'administration des LRE facile et pratique. Vos utilisateurs peuvent émettre, gérer et accéder aux LRE dans un portail centralisé. L'adoption du format électronique des lettres recommandées garantit une amélioration des délais de traitement et une distribution plus rapide.

En plus d'une traçabilité complète, des mesures de sécurité renforcées garantissent que chaque utilisateur dispose d'un accès et de droits en fonction de ses rôles tels que les expéditeurs et les destinataires.

## Un service complet et conforme à la réglementation

- Conforme au règlement européen d'eIDAS n° 910/2014 / Article 44.
- Conforme au décret 2018-347 sur la LRE par l'ANSSI
- Retour au canal postal en cas de non réception en format électronique
- Portail web dédié à l'envoi, au suivi, à la réception et à la consultation pour les expéditeurs et les destinataires.



## Contrôle tout au long du parcours du courrier

- Capture via un service web, un connecteur batch ou une imprimante virtuelle
- Authentification forte des parties (élevée ou substantielle)
- Signature électronique du courrier par l'expéditeur et par le Prestataire de Services de Confiance (PSCO)
- Fourniture de l'e-AR à l'expéditeur
- Archivage électronique à valeur probante
- Recherche indexée dans la gestion électronique des documents (GED), le système d'archivage électronique (SAE) ou le coffre-fort numérique (CFN) du client
- Chargement dans un portail de suivi, traçabilité du courrier et consultation des documents archivés



**Lettre recommandée électronique (LRE)**

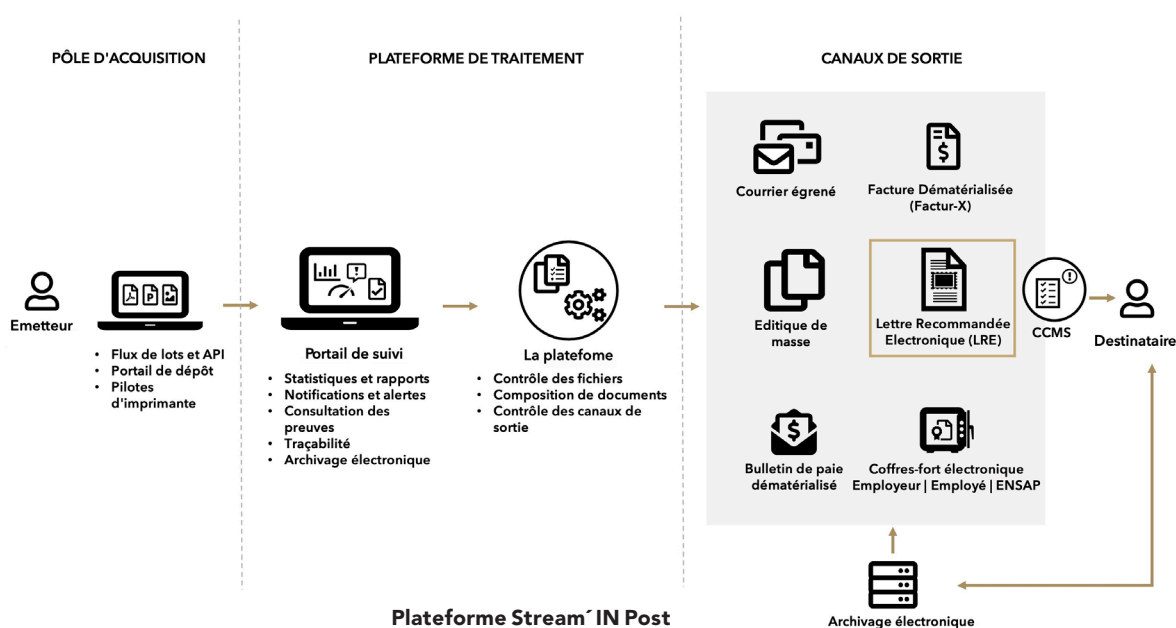
- Article 44 du règlement eIDAS, article 100 du CPCE
- Equivalent juridique de la lettre recommandée
- Charge de la preuve sur le destinataire - en cas de litige

**Courrier suivi électroniquement avec avis de réception (CSE-AR)**

- Article 43 du règlement eIDAS
- Admissible en justice
- Charge de la preuve sur l'expéditeur en cas de litige
- Équivalent d'une lettre suivie sur papier

**Courrier suivi électroniquement (CSE)**

- Courrier simple non réglementé, envoyé par voie électronique
- Équivalent électronique de la lettre simple



**Avantages**

- Plateforme unique pour l'envoi et la réception des recommandés électroniques et/ou papiers
- Incontestable: même valeur juridique qu'une lettre recommandée papier
- Sécurité et traçabilité des échanges
- Amélioration des délais de traitement
- Pas de contrainte de temps pour aller chercher votre courrier recommandé dans un bureau de poste
- Augmentation de la vitesse de distribution
- Réduction des coûts de plus de 70 %